

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 473-2



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 11 août 2015, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 473-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE PORTANT SUR LES HERBES HAUTES DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473 (RMH 450).**

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site Web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 19 août 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 13 AOÛT 2015.

Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*